A vos côtés, chaque jour

LES ACTUS AEP

Avril 2024

Sommaire :

- Partage de la valeur
- Les problèmes s'accumulent..
- Santé en baisse ; des budgets disponibles
- Loi montagne
- E.reversement
- IARD
- Ecran fixe pour tous

EDITO

l'UDPA vous propose de revenir sur un sujet qui nous préoccupe tous : ***les violences faites aux femmes.***

Pour vous aider devant cette situation difficile et douloureuse, prenez contact avec un **élu UDPA**.
Cet élu pourra vous conseiller et vous orienter vers l'assistante sociale et votre RH locale, permettant le point d'entrée avec l'association Elle's Angels.
Cette association a mis en place un certain nombre d'actions pour vous accompagner**.**

- **La permanence des juristes bénévoles** d'AXA Protection Juridique.
- **Le fonds Elle's Angels** permettant de prendre en charge les procédures judiciaires engagées par les victimes.
- Les partenariats avec les associations référentes sur le sujet (la Fondation des femmes, la Fédération Nationale Solidarité Femmes et la Maison des Femmes).

De plus, 5 jours d'autorisations d'absence par an peuvent vous être accordés.
Pour vous aider, n'hésitez pas à en parler à votre médecin du travail et pour toutes questions à votre élu UDPA.

Xavier BOULLY

PARTAGE DE LA VALEUR – « UNLOCK THE WALLET »*

*Déverrouiller le porte-monnaie

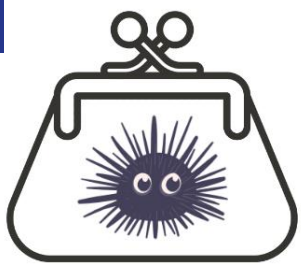

AXA ANNONCE DE NOUVEAU DE TRÈS BONS RÉSULTATS MAIS REFUSE TOUJOURS DE LES PARTAGER ……

Une étude récente de la confédération européenne des syndicats (CES) publiée en novembre 2023 révèle que si on tient compte de l'inflation, la valeur des salaires a chuté cette année partout dans l'union européenne, en revanche, les bénéfices des entreprises ont augmenté de près de 2 % dans 9 états membres dont la France.
Partout en Europe, les bénéfices profitent plus aux actionnaires qu'aux salariés. Le niveau des dividendes progresse aussi plus rapidement que les salaires.

Notre entreprise, malgré ses discours, n'est pas plus vertueuse que les autres car elle ne fait pas exception.

Entre 2012 et 2024, le dividende passe de 0,69 € à 1,98€, soit une croissance de 186 %.

La négociation sur l'intéressement s'ouvre bientôt. L'UDPA y revendiquera :

- **un partage réel de la valeur,**
- **un ajustement des critères et des taux redistribués pour tenir compte de ces bons résultats.**

Le nouveau plan stratégique « **UNLOCK THE FUTURE** » prévoit une accélération de la conquête de nouvelles parts de marché avec la forte contribution des réseaux de distribution, dont l'AEP.
Au vu des objectifs dépassés du plan 2020-2023 , **l'UDPA** a revendiqué en CSE-AEP le versement d'une prime.

La direction du réseau comme à son habitude a déclaré que ce n'était pas prévu… N'oublions pas que le partage de la valeur est prôné par le gouvernement et notamment lorsqu'une entreprise prévoit un rachat d'actions qui témoigne de sa solidité. Tenaces, **vos élus UDPA** revendiqueront cette prime au plus haut niveau de la Direction Générale.

QUAND LES PROBLEMES S'ACCUMULENT ……..

ON ÉVITE QUE CE SOIT TOUJOURS LES MÊMES QUI TRINQUENT …..

Comme lors de la campagne précédente, la commercialisation d'ACO2 a connu des débuts bien chaotiques avec l'annulation d'un nombre important d'affaires souscrites en E. Reversement. Quand l'on rajoute à ceci la semaine de problèmes majeures sur la signature universign et les dysfonctionnements de Discovery. C'est à un début de mois de mars bien compliqué auquel les salariés commerciaux ont été confrontés. C'est en se souvenant de plus de la disparition en moins d'une semaine d'ACO1 et les désagréments que cela à engendrer sur la production de janvier, que vos élus UDPA se sont associés à une demande de baisse des seuils et des OMP pour cette fin de trimestre.
Il serait grand temps que les salariés commerciaux arrêtent de systématiquement payer les conséquences des errements de l'entreprise.

APPORT NET SANTE : -32 %…. ET APRÈS ??

À la lecture des chiffres d'activité fournis mensuellement par la direction, l'apport net santé s'affiche à -32%. les salariés sont donc en souffrance sévère sur cet item de production et nul doute que les rémunérations vont être fortement impactées sur les mois à venir
L' UDPA a donc demandé lors du CSE du mois de mars une rallonge substantielle sur l'enveloppe de budget des portefeuilles salariés ; d'autre part, la direction, consciente de la problématique du maintien des portefeuilles, a annoncé la mise à disposition d**'une enveloppe de budget supplémentaire à la main des directeurs des ventes de 6000€ par région et par Quad.**
N'hésitez donc pas à vous rapprocher de votre hiérarchie lorsque votre portefeuille et vos contrats seront en danger.

LOI MONTAGNE : ENFIN ENTENDU !!!

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS

Après s'être toujours associé à cette revendication, nous sommes ravis d'avoir enfin été entendus.
Dès cette année, et pour pouvoir vous conformer plus facilement à la loi montagne, votre équipement neige : chaînes, chaussettes, pneus neige pourront être pris en charge à 50 % du montant de l'achat avec un plafond de 200€ en plus de votre enveloppe annuelle de frais.

DIFFUSION DES LISTES DE SANTE COMMUNALE

Comme nombre d'entre vous nous l'ont remonté, les élus UDPA ont demandé à la direction que les listes des communes ayant signé une convention de santé communale soient largement diffusées à tous. Aujourd'hui seules certaines strates hiérarchiques les gardent plus ou moins jalousement alors qu'elles seraient bien utiles pour les commerciaux de terrain.

L'IARD DANS LE RÉSEAU : JAMAIS UN LONG FLEUVE TRANQUILLE …..

AU MÉPRIS DU CLIENT ET DE SON CONSEILLER, AXA VEUT RETIRER LES CONTRATS AUTO DES PORTEFEUILLES DE LA FILIÈRE MANDATAIRES

Comme chacun le sait, l'employeur n'a pas le droit de supprimer un usage sans le dénoncer individuellement et n'a pas le droit non plus de diminuer votre rémunération ou de modifier les termes de votre contrat de travail sans votre consentement.

Au mépris de ces règles, la direction voulait reprendre les contrats AUTO des portefeuilles de la filière mandataire. Devant la position unanime de toutes les OS contre cette reprise des contrats AUTO, l'entreprise a suspendu l'application de cette décision alors que l'UDPA et les organisations syndicales maintiennent la pression.

Néanmoins, soyez attentif et n'hésitez pas à prévenir **l'UDPA si des opérations de ce genre venaient à intervenir dans vos portefeuilles.**

MON AUTO : COMMENT CONSULTER UN CONTRAT SUR OPEN

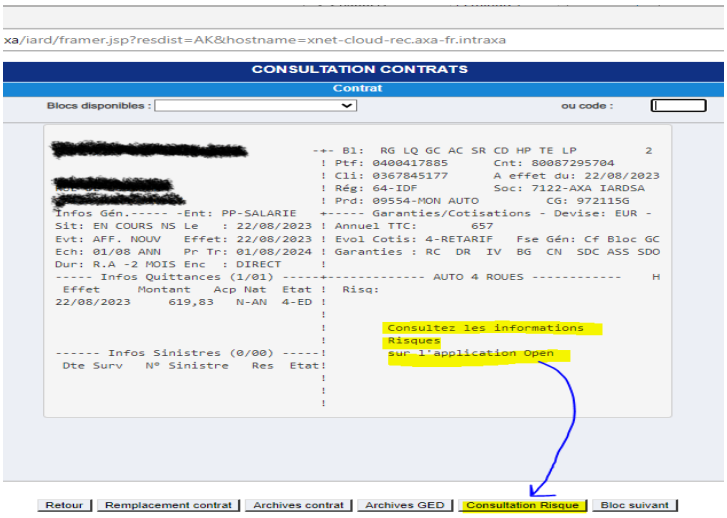

E.VERSEMENT ET TAUX DE FRAIS : DEVRONS NOUS APPELER AU BOYCOTT ??

Faudra-t-il en arriver à ce que les conseillers incitent leurs clients à boycotter l'appli mon AXA, pour que les choses changent ?

Le taux de frais applicable lors d'un e. reversement est le taux enregistré sur la dernière opération au contrat et ceci ne peut plus perdurer en l'état.

Si ce taux a été négocié à la baisse, le principe même de l'e.reversement étant que le client agit seul sans en informer la majeure partie du temps le conseiller, celui-ci profitera à chaque versement de ce taux réduit tandis que le conseiller verra lui ces UP systématiquement réduites. Il n'y a aujourd'hui plus aucun moyen de remédier à ceci, l'entreprise ne permettant plus aux IMC de rétablir le taux initial de 4.85 comme c'était encore récemment le cas. L'UDPA ne pouvant admettre que les salariés soient ainsi pénalisés par cette liberté, assez légitime, donnée à nos clients, demande à ce que le taux de 4,85% soit automatiquement rétabli en e.reversement à chaque opération réalisée. Cette latitude donnée à nos clients ne peut pas l'être au détriment systématique des intérêts des conseillers.

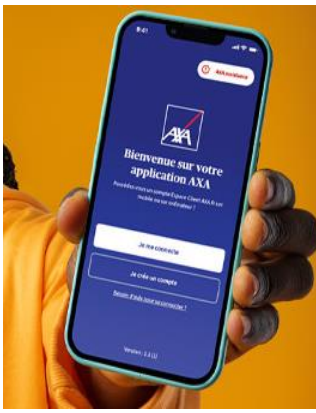

L'UDPA DEMANDE UN ÉCRAN FIXE POUR ÉVITER LES TROUBLES MUSCULO–SQUELETTIQUES(TMS)

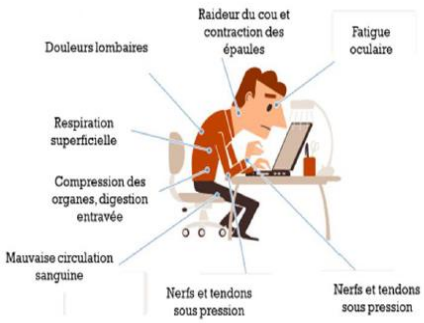

Pour l'UDPA, AXA doit répondre d'urgence à cette revendication qui contribuerait à la Qualité de Vie au Travail et préserverait la santé des salariés.

L'entreprise elle-même, comme la médecine du travail, communique sur le fait que les travailleurs sur écran informatique doivent impérativement le faire avec un écran à hauteur d'yeux or elle laisse depuis bien trop de temps maintenant l'ensemble de ses commerciaux travailler exclusivement sur tablette . L'UDPA revendique donc d'urgence que l'ensemble des commerciaux soit doté pour leur domicile personnel d'écran fixe pouvant recevoir l'IPAD et que l'ensemble des espaces de travail des différents BIC le soit de même.

J'ADHÈRE À L'UdPA EN 2024

A vos côtés, chaque jour

INFORMATIONS

Nom :		**Prénom** :	
Entreprise :		**Depuis** :	
Métier :		**Site** :	
Courriel :		**Tel. mobile** :	

Adresse complète :

COTISATION ANNUELLE

Chargé de clientèle, PA non cadre	Responsable clientèle, PA cadre	Inspection	Alternant, Retraité
100 € ☐	120 € ☐	160 € ☐	40 € ☐

MODE DE RÉGLEMENT

Par prélèvement trimestriel ☐ **ou annuel** ☐ **(joindre un RIB)**

☐ **Par chèque à l'ordre de l'UDPA - 99 avenue Achille Peretti 92200 Neuilly sur Seine**

☐ **Par virement sur IBAN FR76 3000 3031 2300 0500 7423 389 SOGEFRPP**

Date : **Signature**

Comme l'UDPA est un syndicat, l'adhésion revient à 3 euros par mois, grâce au crédit d'impôt

Déduction Fiscale : 66 % du montant de la cotisation est remboursé l'année suivante en crédit d'impôt.

Nathalie LOUSTALOT
06 79 61 60 97

Xavier BOULLY
06 40 46 29 16

Giulia SCHUMACHER
06 76 71 38 06

Eric GRAZZIANI
06 51 11 45 44

Manuel RODRIGUES
06 16 08 61 97

Yann MORVAN
06 50 99 46 58

Murielle PHAURE
06 87 34 67 01

Christophe SESSIEQ
06 03 78 61 86

Julien BUISSON
06 40 98 50 54

Bertrand Testu
de BALINCOURT
06 84 79 30 76

Vanessa PEREAU
06 14 15 36 18

Christophe ROCHER
06 09 94 06 87

Yvane RYCKEBUSCH
06 87 23 23 41

Fernando JORGE
06 89 90 11 97

Christophe BEDON
06 73 61 75 08